



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question orale n° 818

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des aînés sur la création des « maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer » (MAIA) en Isère dans le cadre du plan Alzheimer 2008-2012. La prise en charge des situations complexes des malades doit être assurée par des « gestionnaires de cas ». Il s'agit de la mesure n° 5 de l'objectif n° 2 du plan Alzheimer. Six millions d'euros sont alloués à cette mesure. Toutefois, les modalités de mobilisation de la mesure 5 semblent imprécises. Or, si le financement des « gestionnaires de cas » ne devait plus être assuré, c'est toute la cohérence et l'efficacité du projet qui seraient remises en cause. Aussi, il la remercie de vouloir lui préciser si le financement par l'État des « gestionnaires de cas » pour le traitement des situations complexes est toujours envisagé et, dans l'affirmative, quelles en sont les modalités de mobilisation.

Texte de la réponse

PLAN ALZHEIMER

Mme la présidente. La parole est à M. Georges Colombier, pour exposer sa question, n° 818.

M. Georges Colombier. Madame la secrétaire d'État chargée des aînés, je veux appeler votre attention sur la création des maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer en Isère, dans le cadre du plan Alzheimer 2008-2012. Mon département est fortement mobilisé sur ce dossier de santé publique.

Comme vous le savez, cette maladie touche aujourd'hui 850 000 personnes. C'est désormais la première cause de dépendance des personnes âgées. Chaque année, ce sont environ 225 000 nouveaux cas qui sont enregistrés, engendrant beaucoup de souffrance et de détresse, tant pour la personne qui est atteinte que pour son entourage. Tout le monde est concerné puisqu'un Français sur quatre a, dans son entourage, une personne atteinte. Demain, ce sera une personne sur trois du fait du vieillissement de la population.

L'un des objectifs principaux du plan Alzheimer vise à renforcer la coordination entre tous les intervenants, par deux mesures complémentaires : la labellisation sur tout le territoire des MAIA, " portes d'entrée uniques ", et la mise en place de coordonnateurs ou gestionnaires de cas.

En réponse à ces objectifs, le conseil général de l'Isère et ses partenaires vous ont proposé d'expérimenter une coopération intégrée sanitaire et médico-sociale. Le but de cette proposition est de réaliser une offre de soins globale et adaptée à tous les malades Alzheimer, complétée par une prise en charge spécifique des situations complexes.

Connaissant tout l'intérêt que vous portez à cet enjeu de société et à la proposition iséroise, je vous remercie de bien vouloir me faire connaître les moyens qui seront alloués à la concrétisation du plan Alzheimer en Isère.

Mme la présidente. La parole est à Mme Nora Berra, secrétaire d'État chargée des aînés.

Mme Nora Berra, *secrétaire d'État chargée des aînés*. Monsieur le député, vous appelez mon attention sur la mise en oeuvre du plan Alzheimer en Isère, et plus particulièrement sur deux axes forts de ce plan que sont les maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer, les MAIA, ainsi que les gestionnaires de cas. Je rappelle que les dix-sept expérimentations relatives aux MAIA sur le territoire national visent à articuler les structures de soins, d'information et d'accompagnement afin de favoriser un parcours personnalisé pour chaque

personne atteinte de la maladie d'Alzheimer, ce qui illustre précisément cette coopération sanitaire et médico-sociale.

En Isère, comme dans la quasi-totalité des expérimentations, il est prévu de financer des coordonnateurs de cas chargés de prendre en charge les cas complexes pour des soins adaptés et efficaces, car on ne peut pas se résoudre à ce que les familles soient les deuxièmes victimes de la maladie d'Alzheimer.

L'Isère avait été retenue pour un projet dont le cahier des charges initial intégrait les professionnels libéraux, et je ne doute pas qu'au cours de l'expérimentation tout sera fait pour intégrer ces professionnels, afin d'en tirer les enseignements utiles.

Vous m'interrogez sur le financement précis de ces dépenses en Isère. La convention MAIA a été signée pour un montant de près de 200 000 euros. Les postes des gestionnaires de cas, qui sont au nombre de sept, seront financés à hauteur de 455 000 euros. Par ailleurs, une subvention de 10 000 euros complète la dotation pour permettre le financement de formations et d'outils d'évaluation.

La généralisation de ces expérimentations interviendra après leur évaluation. Dans cette perspective, il a été prévu, lors des arbitrages de l'objectif global de dépense du secteur médico-social, que l'assurance maladie apporte un financement pour ces gestionnaires de cas.

Je tiens à souligner que le plan Alzheimer prévoit également dans votre département la création, d'ici à 2012, de six unités d'hébergement renforcé et de vingt-neuf pôles d'activité et de soins pour les malades d'Alzheimer pour un total de 3 900 000 euros.

Vous le voyez, monsieur le député, l'État, consacre tous les moyens financiers nécessaires, en Isère comme ailleurs, au bon déroulement de ces expérimentations ainsi qu'au déploiement de services innovants pour faire face à la maladie d'Alzheimer.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 818

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Aînés

Ministère attributaire : Aînés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11242

Réponse publiée le : 24 décembre 2009, page 10271

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er décembre 2009